Extrait du Capdenac le Haut - Le vrai Uxellodum ?

http://hd46.free.fr

La greffe à partir d'un donneur vivant

- Don d'organes - La greffe d'un rein -

Date de mise en ligne : dimanche 24 juin 2007

Description :

Peut-on être assuré normalement, par exemple dans le cadre d'un emprunt immobilier, après avoir donné un de ses reins ?

Capdenac le Haut - Le vrai Uxellodum ?

La greffe à partir d'un donneur vivant : Peut-on être assuré normalement, par exemple dans le cadre d'un emprunt immobilier, après avoir donné un de ses reins ?

A l'heure actuelle, il n'existe pas de règle générale à ce sujet. Cette question relève de la liberté d'appréciation des compagnies d'assurance.

Néanmoins, des grandes compagnies d'assurance françaises ont d'ores et déjà pris en compte cette situation et décidée de n'appliquer aucune surprime aux candidats à l'assurance ayant fait don d'un de leur rein en vue d'une greffe.

Copyright © Capdenac le Haut - Le vrai Uxellodum ?